



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
 CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017
 DELIBERATION N° : 2017.02.08**

OBJET : SUBVENTIONS 2017

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.5 – Subventions / 7.5.3 – Subventions accordées à des associations

Date de convocation :
 06 Avril 2017

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Représentés : 06

Non représentés : 00

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

L'an deux mil dix-sept, le DOUZE AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : LBISCARRAT - Maire - JC.AILLOT - C.MAFFRE - GA.FLEURY - G.CLEMENSON - A.DEL BASSO - F.PANZA - M.QUESTA - Adjoint - M.CHRETIEN - G.RATAJEZAK - H.FAURE - C.ORTIZ - L.CHAVANY - P.RELING - A.SCIACQUA-LERIDON - PR.MARTIN - S.CAPPEAU-FREJABUE - T.VERMEILLE - L.BUFFA - P.BELMONTET - P.VERGER - Conseillers municipaux

Excusés représentés :
 S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / E.CRETIN-RAFFET par P.RELING
 A.PERIN par JC.AILLOT / S.TRIBOLET par T.VERMEILLE / MC.FOLIO par L.BUFFA
 S.VANDEVOORDE par P.BELMONTET

Secrétaire de séance : Colette ORTIZ

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER - Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Les propositions de subventions communales allouées aux différentes associations au titre de l'année 2017 sont soumises à l'approbation de l'assemblée communale sachant qu'elles ont été examinées par la commission des finances du 16 février 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 16 février 2017,

VU la délibération prise séance tenante adoptant le budget primitif principal 2017 et notamment les crédits votés à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé »),

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité :

1° - ALLOUE pour l'exercice 2017, une subvention municipale aux associations suivantes :

 2017 -

Envoyé en préfecture le 14/04/2017
 Reçu en préfecture le 14/04/2017
 Affiché le **13 AVR 2017**
 ID : 084-218400562-20170412-2017_02_08-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
 12 AVRIL 2017** **N° : 2017.02.08**

Associations Jonquiéroises	Montant 2017
- ACPG - CATM	540.00 €
- ADMR	500.00 €
- APEJ	100.00 €
- Amicale boule jonquiéroise	240.00 €
- Amicale des pêcheurs jonquiérois	315.00 €
- Amicale des sapeurs pompiers	200.00 €
- COS des employés communaux	5 500.00 €
- Chasseurs Jonquiérois	360.00 €
- Chorale méli-mélodie	200.00 €
- Club de l'amitié du 3 ^e Age	675.00 €
- Comité Charles de Gaulle	150.00 €
- Gym volontaire jonquiéroise	540.00 €
- I.D.E.E.S	160.00 €
- La Boule Cerclée	315.00 €
- L'Anim d'Handi	250.00 €
- Le cœur de Jonquières	800.00 €
- Les nounous	270.00 €
- Les petites mains	200.00 €
- Les vieux crampons	340.00 €
- MJC	6 000.00 €
- Musique pour tous	8 250.00 €
- Salon de l'invention	3 000.00 €
- Secours catholique	600.00 €
- Sporting-club Jonquiérois	16 400.00 €
- Tennis club jonquiérois	2 500.00 €
- Parlaren Jounquero	200.00 €
- Arts Martiaux Chinois Jonquières	300.00 €
- Fet'Aposta	200.00 €
TOTAL	49 105.00 €

Commission des fêtes	Montant 2017
- 14 Juillet : - Amicale des pêcheurs	135.00 €
- Boule cerclée	60.00 €
- Fête votive : - Amicale boule jonquiéroise	240.00 €
- Amicale des pêcheurs	135.00 €
- Boule cerclée	315.00 €
- Tennis club jonquiérois	270.00 €
- Chasseurs jonquiérois	135.00 €
TOTAL	1 290.00 €

 2017 -

Envoyé en préfecture le 14/04/2017
Reçu en préfecture le 14/04/2017
Affiché le **19 AVR. 2017**
ID 084-218400562-20170412-2017_02_08-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2017** N° : 2017.02.08

Autres Associations	Montant 2017
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés	50.00 €
- Calandreta	990.00 €
TOTAL	1 040.00 €

TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS 2017 51 435.00 €

2° - **DECIDE** d'imputer cette dépense à l'article 6574 du budget primitif principal 2017 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

3° - **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 13 avril 2017,

Le Maire,

Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 14 / 04 / 2017 à :

- Comptabilité
 - ↳ T. Principale
 - ↳ Domier
- Culture - Communications

M. 2017 -

Envoyé en préfecture le 14/04/2017

Reçu en préfecture le 14/04/2017

Affiché le **19 AVR. 2017**

Reçu en préfecture

ID : 084-218400562-20170412-2017_02_08-DE

